

PROCÈS - VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mercredi 12 Mars 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 h 30

Présents : Madame NOSLIER Sandrine, M POUZOL Thierry, Mme RAZANADRAIBE Yolande, M. ADOUE Daniel, M. ADOUE Alain, M. DUPUY Dominique

Après lecture de la liste des Conseillers présents, M. ADOUE Daniel est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Procès - Verbal de la réunion du 21/01/2026. Pas de remarque particulière

- **1er point de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026.**

Pas de remarque

- **2ème point de l'ordre du jour : Vote du CFU 2025**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

➤

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de CASTERA-VIGNOLES ;

Vu le CFU 2025 de la commune de CASTERA-VIGNOLES ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre Monsieur le Maire le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme NOSLIER Sandrine ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
<u>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</u>						
Résultats reportés		3 957,74		3 836,35	0,00	7 794,09
Opérations de l'exercice	51 120,64	49 587,39	8 114,93	10 638,59	59 235,57	60 225,98
TOTAUX	51 120,64	53 545,13	8 114,93	14 474,94	59 235,57	68 020,07
Résultats de l'exercice	1 533.25			2 523.66		990.41
Résultats de clôture		2 424,49		6 360,01		8 784,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	51 120,64	53 545,13	8 114,93	14 474,94	59 235,57	68 020,07
RESULTATS DEFINITIFS		2 424,49		6 360,01		8 784,50

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 5 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions,**

Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 de la Commune de Castéra-Vignoles

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

➤ 3ème point de l'ordre du jour : Affectation du résultat de fonctionnement 2025

31121 Code INSEE	CASTERA VIGNOLES Commune	2026/04
---------------------	-----------------------------	---------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. POUZOL Thierry, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 2 424,49 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
VOTES : Contre 0 Pour 6

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -1 533,25 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 3 957,74 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 2 424,49 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 6 360,01 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0,00 €

Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	2 424,49 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		2 424,49 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. POUZOL Thierry, Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Prefecture, le 13/03/2026 et de la publication le 13/03/2026.

A CASTERA-VIGNOLES, le 12/03/2026.

Le Maire, T. Pouzol



Le secrétaire, D. ADAME

➤ **4ème point de l'ordre du jour : Scrutin du 15 mars 2026**

	HEURES
POUZOL THIERRY	8H00 à 10H00
DUPUY DOMINIQUE	8H00 à 10H00
RUFFAT PASCALE	8H00 à 10H00
GRANGIER AGNES	10H00 à 12H00
ADOUE DANIEL	10H00 à 12H00
ORTEGA CHRISTIAN	10H00 à 12H00
3 Conseillers Présents	12H00 à 14H00
NOSLIER SANDRINE	14H00 à 16H00
RAZANADRAIBE YOLANDE	14H00 à 16H00
CASTEX FRANCIS	14H00 à 16H00
DUPUY DAOMINIQUE	16H00 à 18H00
ORTEGA CHRISTIAN	16H00 à 18H00
POUZOL THIERRY	16H00 à 18H00

➤ L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôture la séance à 23 h 30.

Le Secrétaire de Séance

Daniel ADOUE

Le Maire

Thierry POUZOL